

Union Wallonne des Entreprises

Rapport d'activités

2006-2007



Sommaire

Le travail de fond

Les 12 thèmes abordés dans ce Rapport d'activités font l'objet de 12 Groupes de Travail ouverts à tous les membres de l'UWE : n'hésitez pas à vous y impliquer !

Commerce extérieur	04
Communication	34
Développement Durable.....	06
Economie	08
Emploi.....	10
Enseignement-Compétences	12
Energie	14
Environnement et Aménagement du Territoire	16
Fiscalité.....	20
Recherche & Développement.....	22
Simplification administrative.....	24
Transport & Logistique	26

L'organisation interne de l'UWE

L'UWE au coeur des grands centres de décision.....	28
Les partenaires privilégiés de l'UWE.....	29
Le Conseil d'Administration	30
Le staff permanent	32
L'UWEL.....	33

L'UWE vous informe

Les publications, enquêtes et sites Internet.....	34
---	----

Editorial

Deux grands dossiers ont mobilisé l'Union Wallonne des Entreprises et ses membres durant l'année écoulée.

D'une part, avant et après les élections fédérales du 10 juin 2007, l'UWE s'est employée à exposer la position des entreprises wallonnes sur les questions institutionnelles ; en deux mots, il s'agit d'améliorer le modèle fédéral plutôt que de se lancer inconsidérément dans l'aventure de la régionalisation par principe. La combinaison harmonieuse des compétences fédérales (notamment en matière fiscale et dans le domaine du fonctionnement du marché du travail) et des attributions régionales est plus indispensable que jamais.

D'autre part, du côté régional, la mise en place des mesures issues du plan Marshall a fait l'objet d'un suivi proactif. Les grandes orientations prises vont dans le sens souhaité par l'UWE depuis des années. Mais d'autres thématiques doivent aussi faire l'objet de toutes les attentions. C'est la raison pour laquelle, dans son action quotidienne, l'UWE a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer le contexte dans lequel opèrent les entreprises wallonnes. Parmi les points à épinglez au cours de l'année écoulée, nous en retenons 10.

- 1. Poursuite de la méthodologie des «grappes d'entreprises» à l'exportation avec de belles actions notamment en Roumanie, Bulgarie, Chine et Turquie.**
- 2. Travail de coordination des pôles de compétitivité.**
- 3. Propositions d'amélioration des aides à l'investissement et du nouveau décret qui va régir les aides R&D.**
- 4. Contribution au «Test PME» qui permet à une entreprise de se situer dans le cadre des aides disponibles.**
- 5. Montée en puissance des acteurs wallons dans les programmes de recherche européens.**
- 6. Mise en place d'indicateurs au Forem.**
- 7. Renforcement de l'attractivité de la Wallonie sur le plan fiscal.**
- 8. Création d'un nouveau Groupe de Travail «Transport et logistique» pour répondre à un besoin croissant d'informations et d'échanges.**
- 9. Nouveaux projets, notamment au niveau de la gestion collective de l'environnement dans les zonings.**
- 10. Promotion de l'outil « indicateurs » en matière de Développement Durable.**

Cette sélection, arbitraire et non exhaustive, illustre la multiplicité et la variété des actions de l'UWE. Celles-ci ont pour seul et unique fil conducteur de venir en appui des entreprises dans leurs activités.



Afin de stimuler les activités internationales des entreprises, l'UWE a participé activement aux travaux du Conseil d'administration de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et à la mise en place des pôles de compétitivité, notamment dans leur dimension internationale.

La Wallonie de plus en plus

Au cours de l'année 2006, les exportations des entreprises wallonnes ont progressé de 10,9%. Cette performance est principalement due aux exportations hors UE25 et démontre que les entreprises wallonnes ont réussi à profiter d'une conjoncture internationale favorable.

Cette progression hors UE est encourageante à plusieurs titres :

- Nos entreprises reprennent le chemin de la grande exportation (BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine), là où la croissance est élevée.
- En maintenant cette progression, la Wallonie est en mesure d'augmenter progressivement sa part des exportations régionales dans le total belge qui reste faible, notamment par rapport à sa part de PIB dans le total belge.

Au niveau régional

Pour soutenir leurs efforts d'internationalisation, les entreprises ont pu bénéficier en 2006 de certaines dispositions du Plan Marshall. En effet, le Plan Marshall consacre un volet spécifique au commerce extérieur en renforçant certains outils de soutien aux financements des exportations des entreprises wallonnes et notamment afin de dépasser la démarche exportation en les aidant à s'implanter sur les marchés étrangers.

Dans ce cadre, la SOFINEX (société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes) a reçu des moyens supplémentaires de près de 20 millions d'euros sur 4 ans visant à :

- Réalimenter les Trust Funds auprès des organisations internationales de financement.
- Développer de nouvelles lignes de crédits bilatérales.
- Renforcer les moyens de financement direct sous la forme de prêt et de capital (investissement et participations dans des filiales à créer à l'étranger).

EN BREF

- **Succès de la mission Canada de novembre 2006 en présence du Président de l'UWE et de 38 entreprises wallonnes.**
- **Poursuite de la méthodologie des «grappes» (voir ci-contre) avec de belles actions notamment en Roumanie et Bulgarie (traitement des eaux), Chine (sidérurgie), Turquie (30 acteurs turcs du secteur alimentaire).**
- **Accompagnement du lancement de la formule assurance-crédit Du croire pour les PME.**
- **Suivi des instruments de financement fédéraux.**
- **Plaidoyer pour une meilleure collaboration Régions-Fédéral.**
- **Renforcement des outils de Sofinex dans le cadre du plan Marshall.**

Tous les pôles de compétitivité, en vitesse de croisière aujourd'hui, ont également pu compter sur l'AWEX pour assurer leur promotion à l'étranger tant du pôle lui-même que des entreprises qui en font partie.

Au plan fédéral

L'UWE a régulièrement plaidé pour le maintien et le renforcement de la collaboration entre les instances régionales de promotion du commerce extérieur et l'Agence (fédérale) pour le commerce extérieur. Les missions économiques présidées par SAR le Prince Philippe ont été particulièrement bien suivies en 2006 par nos entreprises. Aussi, 38 entreprises wallonnes ont participé à la

exporte plus hors Europe

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail.
Contact UWE : jean-jacques.westhof@uwe.be

mission menée en novembre 2006 au Canada en présence du Président de l'UWE.

Que ce soit à la grande exportation comme sur les marchés proches, le Ducroire accompagne les entreprises pour limiter les risques à l'exportation. Il a ainsi lancé la formule «Dlcover» d'assurance crédit, destinée plus particulièrement aux PME, qui fixe annuellement une limite de crédit uniforme pour tout le portefeuille de clients de l'entreprise, assurée pour une prime modique.

L'UWE se félicite de cette initiative et reste attentive aux évolutions des instruments de financement fédéraux ainsi qu'à une meilleure participation et association des Régions à la gestion et au fonctionnement de ceux-ci.

L'UWE siège, à l'AWEX, à la Sofinex tout comme l'Agence pour le Commerce extérieur (ACE), au Ducroire et à Finexpo. ●



Cellule Marketing International : exporter en «grappes»

Depuis sa création en février 1998, la Cellule Marketing International poursuit sa mission de dynamiser le commerce extérieur wallon en rassemblant des fournisseurs de biens et de services pour un même secteur d'activité (formant une «grappe» d'entreprises) et en se basant sur l'aide technique d'une entreprise leader dans son domaine. Ses activités consistent à identifier des opportunités d'affaires à l'étranger en y organisant des missions, mais également en accueillant des délégations étrangères et en les encadrant pour des visites auprès des entreprises wallonnes de leur secteur.

Les grappes suivantes ont été constituées : cimenterie, environnement, équipements pour l'industrie alimentaire, ingrédients alimentaires, mines et carrières, pétrochimie, pharmacie, sidérurgie, sucrerie et verre. Des grappes «transport ferroviaire» et «transport d'électricité» sont en cours de formation.

Depuis la création de la cellule, 38 pays différents ont déjà été visités, et en moyenne, 8 entreprises ont participé à chaque mission.

Par ailleurs, une des suites les plus concrètes de nos missions est l'ouverture de bureaux collectifs de représentation pour assurer le suivi de missions organisées dans un pays, garder le contact avec les entreprises visitées, remettre des offres, démarcher d'autres clients potentiels et assurer la veille du marché. Des bureaux collectifs de représentation sont actuellement actifs à Sofia, Bucarest et Curitiba (Brésil). D'autre part, des entreprises actives en sidérurgie se sont regroupées en un bureau «itinérant» pour pouvoir répondre au défi de la mondialisation de leurs clients.

En résumé, la méthodologie de la Cellule permet aux entreprises de se présenter de façon complémentaire à des interlocuteurs de haut niveau, d'améliorer leurs produits et leurs méthodes de travail par cette expérience hors des frontières, d'établir des contacts qui seront à la base d'éventuelles collaborations transnationales.



Contacts : Etienne COLLIN, Guillaume de GAIFFIER, Thierry MUSCHANG, Guy TORFS, Jacques VAN EETVELDE, Bénédicte VERHAEGHE, Chantal WALLEZ - 010/47.19.73, marketing@uwe.be, www.uwe.be/marketinginternational.html.

Sponsors : AWEX, ArcelorMittal, ING Belgium, Carmeuse, CBR, CCB Italcementi Group, HOLCIM, CMI, Electrabel, Fortis Banque, Glaverbel, GlaxoSmithKline, Lhoist, Solvay, Tractebel, UCB, Umicore.

L'UWE a poursuivi sa campagne de sensibilisation aux concepts de développement durable et de responsabilité sociétale des

Une année axée sur l'énergie

entreprises, par la promotion de l'outil «indicateurs» qu'elle a mis au point en juin 2005.

Les travaux du Groupe «développement durable» ont été orientés autour du thème de l'énergie, sur lequel se sont exprimés et confrontés les points de vue de divers orateurs.

Depuis sa mise en ligne en juin 2005, l'outil d'évaluation des performances économiques, sociétales et environnementales, développé par l'UWE à l'attention des entreprises wallonnes, a été utilisé par 90 entreprises (voir www.uwe.be/indicateursDD).

L'UWE a poursuivi la promotion de cet outil auprès des entreprises phares de Wallonie, par le biais d'une collaboration avec Business & Society, entamée au cours de l'année 2006. Les entreprises visitées ont été choisies sur base de leur secteur d'activité et de leur localisation géographique. Une quarantaine d'entreprises est ainsi sélectionnée. C'est dans ce cadre que l'UWE mène une campagne d'information sur la responsabilité sociétale des entreprises.

En 2006, l'UWE a également choisi de réorienter les réunions du Groupe de Travail relatif au développement durable en proposant dorénavant des conférences suivies d'un échange d'idées, lors duquel l'orateur convié s'exprime, sous l'angle du développement durable, au sujet d'un thème d'actualité qui préoccupe les entreprises.

Dans ce cadre, l'UWE a choisi comme premier thème celui de l'Énergie. L'UWE a ainsi convié plusieurs orateurs.

Philippe Defeyt, Administrateur à l'Institut pour un Développement durable, a abordé une des préoccupations majeures des entreprises : la politique énergétique. Il a exposé son point de vue et expliqué comment, selon lui, le concept de développement durable devrait être intégré dans l'élaboration de la politique énergétique wallonne.

L'UWE a également accueilli le Dr Samuele FURFARI, Chef d'Unité adjoint à la Direction générale Énergie et Transports de la Commission européenne, qui a présenté la Stratégie européenne de l'énergie et les perspectives énergétiques, ainsi

EN BREF

- Information sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- Promotion de l'outil «indicateurs».
- Organisation de conférences-débats.

que le Professeur Pierre KLEES, Président de Vinçotte et Vice-Président de la Commission Énergie 2030, qui a présenté le Rapport préliminaire de la Commission Énergie 2030.

L'UWE a suivi le stage et le travail de fin d'études d'une étudiante de l'Institut d'Administration et de Gestion, dont l'objectif était d'analyser le système de gestion intégrée des risques sous l'angle de l'innovation organisationnelle pour favoriser la responsabilité sociétale des entreprises, au travers de l'analyse de deux PME wallonnes. ●

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Jean-Marie Postiaux. Contact UWE : vincent.reuter@uwe.be
Outils indicateurs et Charte sur : www.uwe.be/indicateursDD



Eurodyssée : Un stagiaire européen dans votre entreprise

Eurodyssée est un programme d'échanges mis en place par plusieurs régions européennes dans le cadre de l'Assemblée des Régions d'Europe. Il offre la possibilité à des jeunes de 18 à 30 ans d'effectuer un stage de formation professionnelle dans une entreprise d'une des régions partenaires du programme. Les stages sont non rémunérés mais le stagiaire reçoit de la région d'accueil une bourse couvrant ses frais de séjour.

En Wallonie, la Région wallonne a chargé l'UWE d'identifier les entreprises susceptibles d'accueillir un jeune européen et d'assurer le suivi de sa formation. D'octobre 2006 à septembre 2007, 90 stagiaires européens ont été formés au sein d'entreprises implantées en Wallonie, ce qui par réciprocité a permis au même nombre de jeunes Wallons de partir faire un stage dans une région partenaire.

Chaque année de nouvelles régions adhèrent au programme, ce qui ouvre des nouvelles perspectives de stage pour les jeunes Wallons. L'UWE a participé à la formation de nouveaux correspondants régionaux, en parrainant les régions d'Andalousie (Espagne) et de Timisoara (Roumanie). Au niveau européen, l'UWE participe aux réunions décisionnelles du programme.

Contact : Joëlle DEMEULEMEESTER (Responsable) 04/221.42.74, uwe.eurodyssée@skynet.be, www.eurodyssée.net



Entreprises qui accueillent actuellement un stagiaire Eurodyssée :

Artechno, Assist PC, Bang Studio, Bureau d'études Concept, Centre d'Interprétation de la rivière, Décizium, Ebénisterie Defays, Entreprise Bajart, Eureco, Holiday Inn, Hôtel Mercure, Idema Sport, Ikéa Arlon, Imprimerie Vase, Image Consult, Intraco Consulting, Jarilux, Kitozyme, Le Bar à goûts, La Cristallerie du Val Saint-Lambert, La Grange, Lansman Editeur, Linalux Equin, Magetra, Naos atelier, Nanocyl, Produweb, Technocité, VDV Ferronnerie.

L'UWE a contribué à la montée en puissance des pôles de compétitivité qui s'ancrent progressivement dans le paysage économique wallon, voire international.

L'UWE a aussi insisté, à travers ses publications économiques, sur l'extrême importance d'un marché du travail efficace.

Une politique ambitieuse, du travail à

La montée en puissance des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité, une des initiatives majeures du plan Marshall, rassemblent dans cinq domaines – la santé, l'aérospatial, l'agro-alimentaire, la logistique, le génie mécanique – grandes et petites entreprises, universités, hautes écoles, centres de recherche, centres de formation, autour de projets innovants porteurs de valeur ajoutée et d'emplois.

La mise en place de ces pôles, grâce au travail et à l'enthousiasme de tous les participants, s'est faite rapidement puisque un peu plus d'un an après leur création, ce ne sont pas moins de 63 projets de R&D, d'investissement et de formation qui ont été acceptés par le Gouvernement wallon pour un montant de soutien public de 162 millions. Nombre de ces projets ont débuté et certains d'entre eux envisagent la création de start-up pour loger de nouvelles activités.

L'UWE a poursuivi son travail de coordination entre les pôles permettant à ceux-ci de partager leurs difficultés et surtout leurs solutions, ainsi que d'échanger leurs bonnes pratiques. L'UWE joue aussi le rôle de courroie de transmission entre les pôles et les autorités publiques – Cabinets ministériels, administrations.

La nécessité de réformes sur le marché du travail

Si les pôles de compétitivité sont l'amorce d'un nouveau dynamisme de l'industrie wallonne, ils ne pourront à eux seuls redonner vigueur à l'ensemble de l'économie wallonne. L'analyse conjoncturelle de la Wallonie, menée deux fois par an par l'UWE,

EN BREF

- **Gestion et animation du «groupe de coordination» des pôles de compétitivité.**
- **Poursuite des travaux du groupe «financement des entreprises».**
- **Propositions d'amélioration des mécanismes d'aides à l'investissement pour les grandes entreprises.**
- **Dialogue avec la BNB et propositions pour l'amélioration des statistiques économiques régionales.**
- **«Etudes sur la situation de l'entreprise» consacrées au thème «Entreprises et marché de l'emploi en Wallonie».**

montre que l'embellie économique actuelle crée des emplois mais insuffisamment pour résorber le chômage de manière significative. Pour l'UWE, seule une réforme profonde du marché du travail conduira à pourvoir les nombreux emplois vacants et à concrétiser les emplois potentiels que les entreprises hésitent à créer en raison d'obstacles bien identifiés. Pour ne pas en rester au niveau des slogans, l'UWE, dans sa livraison 2007 des «Etudes sur la situation de l'entreprise», a conduit une analyse fine des trois principaux obstacles à la création d'emplois en Wallonie.

Une autre difficulté récurrente mentionnée par les entreprises est la difficulté du financement de leur expansion. Or, les spécialistes s'accordent à dire qu'il y a, pour l'heure, beaucoup d'argent disponible qui ne demanderait qu'à s'investir.

industrielle un marché réformer

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Astrid Pieron.
Contact UWE : didier.paquot@uwe.be

Un groupe de travail «financement des entreprises» s'est constitué à l'UWE pour examiner plus attentivement cette problématique et déboucher sur des propositions concrètes qui faciliteraient le financement des entreprises. Une étude pour débroussailler le problème a été confiée à une équipe universitaire. Cette étude, dont l'évolution a été suivie de près par le groupe de travail, devrait être achevée à l'automne 2007. Elle servira de base à une réflexion plus «opérationnelle» du groupe.

Propositions pour une amélioration des mécanismes d'aides à l'investissement

L'UWE préside la Commission régionale de suivi des mécanismes d'aides à l'investissement pour les grandes entreprises. Dans son premier rapport annuel, la Commission a émis quelques propositions en vue d'améliorer ces mécanismes, notamment la transparence des décisions, la révision ou la clarification de certains critères. Le Gouvernement wallon a tenu compte de certaines de ces propositions dans les mécanismes d'aides qui seront d'application dans le cadre des aides européennes des objectifs «convergence» et «compétitivité». Mais les réflexions sur l'efficacité des mécanismes d'aides à l'investissement devront se poursuivre. ●



© SIAE

L'année a été marquée par un événement-clé en matière d'emploi : la réalisation par l'UWE et Partena-Secrétariat social d'une enquête totalement novatrice sur l'aspect économique des absences au travail.

Par ailleurs, les travaux de l'UWE ont été

rythmés par la mise en œuvre du Plan Marshall, et spécialement le suivi de ses divers aspects au sein du Contrat de gestion du FOREM (plan contre les pénuries, formations accrues, placement des demandeurs d'emploi...).

Au cœur des

Améliorer la performance du marché du travail

Au cours de l'année écoulée, l'UWE a contribué à l'élaboration de réponses concrètes principalement sur ces questions :

- Pourvoir aux emplois en pénurie ;
- Se former dans un emploi et/ou l'expérimenter via le Plan de Formation Insertion ;
- Attirer un public jeune vers l'emploi en utilisant le dispositif d'Aide à la Promotion de l'Emploi pour le secteur marchand ;
- Accroître l'emploi des faiblement qualifiés par l'opportunité des titres-services ;
- Activer les travailleurs précarisés via des dispositifs «d'économie sociale/plurielle» tel que l'IDEES ;
- Maintenir l'emploi auprès des travailleurs licenciés et les cellules de reconversions.

L'UWE travaillant dans la perspective de la rencontre la plus efficace entre l'offre et la demande de travail a maintenu ses priorités dégagées lors des travaux avec ses membres :

- Doter les candidats à l'emploi des compétences attendues par les entreprises ;
- Favoriser la mobilité géographique et professionnelle de ces candidats ;
- Lever les pièges à l'emploi.

Des politiques telles que le plan Marshall et «JobFocus» postérieures aux politiques fédérales d'accompagnement des chômeurs et les lois du 23 décembre 2005, du 27 décembre 2006 découlant du Contrat de Solidarité entre les Générations, ainsi que leurs Arrêtés Royaux, ont prolongé les débats sur :

- La subsidiation de l'offre ou de la demande d'emploi ;
- L'augmentation du taux d'emploi des jeunes et des plus âgés ;
- La collaboration entre les acteurs du marché de l'emploi.

EN BREF

- **Développement d'une approche économique de l'absence sur le lieu de travail.**
- **Elaboration des positions UWE et sectorielles pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre.**
- **Suivi du Contrat de gestion du FOREM.**
- **Promotion de l'approche compétences en matière de réponse aux enjeux de diversité.**
- **Soutien aux initiatives privées en matière de formation, accompagnement et reconversion professionnelle.**

La pertinence du cadre légal et des procédures

Par ailleurs plusieurs thèmes, tels que la lutte contre la discrimination à l'embauche, la discrimination positive, les freins à l'embauche, l'égalité de traitement, etc., ont régulièrement été développés dans le contexte socio-économique actuel concernant l'emploi de publics spécifiques dits «à risque».

Les travaux de l'UWE ont mené à ces positions de principe défendues lors des travaux du CESRW :

- Persister dans une politique de mesures ciblées par publics spécifiques confine à la discrimination ;
- A volume d'activités stable, une politique de quotas et/ou de représentation proportionnelle par public cible entraîne la substitution au profit de certains publics ;

préoccupations



Cette matière est suivie à l'UWE par les Groupes de Travail «Politique Sociale» et «Forem».

Contact UWE : thierry.devillez@uwe.be

- Approcher la dimension par des incitants ciblés stigmatise certains publics, parfois déjà insérés, les avantages dont ceux-ci bénéficient, et peut donc nourrir des sentiments xénophobes ;
- Instaurer des mesures linéaires ne rencontre pas les spécificités du travailleur et de l'entreprise.

Enfin, dans le cadre de ses travaux, l'UWE fut particulièrement attentive à la gouvernance des outils wallons et communautaires. Elle appelle à plus de démarches novatrices vis-à-vis des partenaires privés des Organismes d'intérêt public, singulièrement du FOREM.

Maîtriser les absences au travail

L'UWE a également réalisé conjointement avec le Secrétariat Social Partena, appuyé par l'expertise scientifique de HEC - Ecole de Gestion de l'Université de Liège, une grande enquête relative aux absences au travail en Région wallonne.

Un échantillon de près de 9.000 employeurs et 75.000 travailleurs a été analysé avec, comme objectif, de mesurer le volume des absences au travail (toutes causes confondues) et de déterminer la prise en charge financière par l'employeur et/ou la collectivité. Cette étude est une véritable «première» puisque aucune analyse de cette ampleur n'a été réalisée récemment en Région wallonne. Par cette étude, l'UWE a souhaité aider les entreprises à cerner et à mesurer un phénomène coûteux pour les employeurs et la collectivité : l'absence au travail. Une analyse globale des absences au travail constitue pour l'entreprise un indicateur fondamental de toutes les réalités vécues sur le terrain.

L'approche permet par ailleurs d'identifier, en fonction du type et de l'importance de l'absence, les différents leviers et moyens mis à la disposition de l'employeur au niveau stratégique ou opérationnel, afin d'en limiter les effets.

L'étude visait également à sensibiliser les autorités publiques en les invitant à évaluer préventivement l'impact des dispositions du droit social sur l'organisation pratique des entreprises, sur leur budget et sur celui de la collectivité. ●

Accélérer l'acquisition et le maintien de compétences nécessaires à l'exercice des métiers actuels sont restés les enjeux des travaux de l'UWE. Tant dans la formation initiale que dans la formation continue des travailleurs, l'UWE a défendu cette approche et l'élaboration d'outils adéquats. Une mention spéciale pour les «Etudes 2007 sur la situation de l'entreprise», qui ont rappelé, chiffres officiels à l'appui, que des emplois vacants existent en Wallonie et que le nombre de demandeurs d'emplois qualifiés ne permet nullement de rencontrer ces vacances.

Sources de

Reconnaître les actions de formation professionnelle

Que ce soit dans le cadre de la formation continue (actions de formation au sein des entreprises) ou dans la formation initiale (diplômes et qualité de l'enseignement), l'UWE défend qu'un lien fort entre formation professionnelle et besoins des entreprises soit reconnu et rendu indispensable dans les actions de formation professionnelle. Que ce soient des stages au cours d'une formation en alternance ou des stages professionnalisants, ils ne s'instaureront dans l'entreprise que pour autant que le besoin en soit avéré.

L'UWE a donné son avis sur la restructuration du pilotage de l'alternance. A cet égard, elle a notamment rappelé et développé la nécessité de définir annuellement les besoins de formation continue des acteurs de l'alternance, de garantir la cohérence entre les finalités et les actions des opérateurs de l'alternance et les travaux du Service francophone des métiers et des qualifications.

Identifier les compétences

Dans le cadre des «Etudes 2007 sur la situation de l'entreprise», l'UWE a détaillé son analyse en examinant la compétitivité de la Wallonie sous les angles «enseignement» et «formation». Elle a ainsi identifié des éléments de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en région wallonne dans ces domaines.

Elle a ainsi fait le point sur les travaux réalisés dans le cadre de la lutte contre les pénuries en région wallonne où se renforce l'inadéquation entre les compétences annoncées et celles réellement disponibles sur le marché du travail.

EN BREF

- **Soutien aux mesures actives et précoces d'accompagnement des demandeurs d'emploi.**
- **Défense d'un statut unique distinct de celui de travailleur pour le jeune apprenti en entreprise.**
- **Définition des attentes des entreprises au regard des nouveaux centres de technologie avancée.**
- **Alternatives des entreprises aux propositions de réformes en matière de référentiels métiers pour l'enseignement qualifiant.**
- **Suivi des réformes en matière d'incitants financiers à la formation.**

Au terme d'une année d'un dispositif intégré autour de plusieurs axes (analyse et traitement de 40 métiers en 4 ans, mise en œuvre de réponses concrètes à des pénuries identifiées au niveau local, gestion active et intégrée des offres d'emploi, amplification de l'offre de formation...) élaboré dans le cadre des Actions prioritaires pour l'avenir wallon, un premier bilan a été réalisé par l'UWE.

Sachant que le pourcentage de chômeurs opérationnels par rapport à l'ensemble des chômeurs screenés permet de mesurer l'adéquation entre les compétences attendues et celles possédées par les chômeurs, il en ressort que seul 1 chômeur «screené» sur 10 correspond aux compétences attendues pour le métier.

performance



Cette matière est suivie à l'UWE par les Groupes de Travail «Politique Sociale» et «Forem».
Contact UWE : thierry.devillez@uwe.be

La situation est encore plus grave quand on sait que les chômeurs invités pour le screening représentent à peine 18% des chômeurs inscrits pour les cinq métiers ciblés. Et que la pénurie est amplifiée par les conditions de mobilité du chômeur et les autres caractéristiques d'une offre d'emploi spécifique (attractivité, localisation, type d'entreprise...).

Par conséquent, l'UWE a dégagé plusieurs recommandations de ces premiers constats :

- En amont, introduire un système de mesure des compétences en fin de cursus scolaire dans l'enseignement qualifiant.
- Objectiver systématiquement l'ensemble des compétences des chômeurs lors de leur inscription en rendant obligatoire le screening des chômeurs lors de leur inscription au Service public de l'emploi.
- Pour les chômeurs ayant échoué à une partie de leur screening, mesurer l'impact d'actions de formation complémentaires.
- De manière générale, le plan «40 métiers» constitue un des axes d'une politique active de gestion du marché du travail. Si ces objectifs sont évidents, il n'en représente pas moins un coût élevé et doit donc être piloté le plus précisément. Et donc :
 - privilégier une approche verticale en ciblant les métiers à pénuries et les jeunes chômeurs et en agissant dès l'inscription;
 - mesurer le taux de mise à l'emploi des chômeurs opérationnels et de ceux pour lesquels un complément de formation a été réalisé.

Certaines recommandations ont été entendues et sont expérimentées dans le cadre de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi. ●

L'UWE a veillé à ce que le Gouvernement wallon, engagé dans le redéploiement économique de la Wallonie, ne pénalise pas ses entreprises, compte tenu des engagements pris dans les accords de branche, dans le cadre desquels elle a continué de défendre une allocation préférentielle des quotas d'émission de CO₂.

Permis d'émission accords de branche

Allocations des quotas de CO₂

Le plan d'allocation pour la période 2008-2012 a été notifié à la Commission européenne en octobre 2006. Dans sa décision, remise le 16 janvier 2007, la Commission européenne a contesté la quantité totale de quotas allouée par la Belgique aux entreprises concernées, se basant sur les émissions vérifiées de ces entreprises en 2005, multipliées par un facteur de croissance économique et par un facteur d'évolution «normale» de l'efficacité énergétique. En conséquence, la Commission impose à la Belgique une réduction de la «bulle» – c'est-à-dire de l'allocation totale – de 4,8 millions de tonnes, soit 7,6% des 63,3 millions de tonnes initialement prévues.

A ce stade, des contacts sont toujours en cours entre les Régions pour examiner la répartition de cet effort supplémentaire. Dans ce contexte, l'UWE a rappelé son opposition à une répartition basée sur le principe du vase communicant, totalement injustifiée dans le cas où l'une des parties réalise son objectif, comme les prévisions l'indiquent pour la Wallonie, contrairement à la Flandre.

L'on peut supposer que la répartition des quotas par entreprise, qui devait être, suivant la Directive, arrêtée avant le 1^{er} janvier 2007, aura lieu dans le courant de l'automne 2007.

Dans la poursuite des négociations, l'UWE continuera de veiller à ce que le Gouvernement wallon, engagé dans le redéploiement économique de la Wallonie, ne pénalise pas ses entreprises, compte tenu des engagements pris dans les accords de branche, dans le cadre desquels elle continuera de défendre une allocation préférentielle.

L'année 2006 s'est terminée par une décision du Gouvernement fédéral, qui instaure, à partir du 1^{er} janvier 2007, une rétribution de 0,1 € pour chaque tonne de CO₂ allouée chaque année aux entreprises soumises au marché des quotas de CO₂.

Cette rétribution devrait servir à alimenter le fonds Kyoto pour couvrir les coûts administratifs liés aux mécanismes flexibles et au fonds carbone. Le montant total ainsi perçu devrait s'élever à 2 millions d'euros par an. Les Gouvernements régionaux ont introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre cette rétribution fédérale dans le courant du mois d'août 2007.

Accords de branche

Au cours de cette année, plusieurs secteurs⁽¹⁾ ont déclaré leur intention de s'engager dans une démarche d'amélioration volontaire de leur efficacité énergétique, et vont ainsi rejoindre les 179 sites industriels (130 entreprises) qui ont signé un des 14 accords de branche actuellement en cours.

L'UWE continue de défendre cette approche volontaire, particulièrement dans les conseils consultatifs, où les interlocuteurs syndicaux et environnementaux ont choisi de ne plus se prononcer sur ces textes alors même que les objectifs intermédiaires sont atteints. Pour l'UWE, le recours à cette voie volontaire et négociée constitue une approche toujours originale qui d'une part, illustre un changement dans les mentalités et d'autre part concourt au développement durable de la Wallonie.

Par ailleurs, l'accord de branche démontre qu'il est possible de concilier l'objectif de maintien des positions concurrentielles des entreprises et de la Région et l'objectif environnemental, lorsque des objectifs opérationnels réalistes sont définis.

C'est également dans le cadre des mandats qu'elle exerce au sein du Conseil Economique et Social de la Région wallonne et du Conseil Wallon de l'Energie et du Développement Durable que l'UWE a plaidé pour une harmonisation des rapports intermédiaires des accords de branche, basée sur les indicateurs, définis par l'expert technique de la Région wallonne, également au cours de cette période.

Production de CO₂, Branche, certificats verts



Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Philippe Delaisse.
Contact UWE : luc.decordier@uwe.be

Certificats verts

Le Gouvernement avait décidé d'octroyer, par le décret du 12 avril 2003, des certificats verts aux installations de production d'électricité verte existantes au moment de l'entrée en vigueur du décret.

Une note de la Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE), datée de mars 2006, faisant état de l'entrave à la concurrence que pourrait constituer l'octroi de certificats verts à des installations de production préexistantes à l'entrée en vigueur du système de certificats verts («historiques»), avait notamment constitué le départ d'une réflexion du Gouvernement wallon sur l'équilibre du marché de ces certificats verts, le conduisant à terme à appliquer un coefficient réducteur à l'octroi des certificats verts aux installations dites «historiques», à partir de 2008.

Le Gouvernement avait décidé début 2006 que les certificats verts ainsi «libérés» pourraient, le cas échéant, permettre d'amplifier les réductions de quotas pour les entreprises qui se sont engagées dans un accord de branche. Dans ce cadre, l'UWE a établi plusieurs scénarios permettant d'augmenter ces réductions de quotas, tout en maintenant l'équilibre du marché. En conséquence, le Gouvernement a ainsi proposé, en janvier 2007 et sous réserve de validation, d'étendre l'exonération aux signataires d'accord de branche.

L'UWE a également plaidé pour que les entreprises intensives en électricité puissent bénéficier d'un régime plus favorable. Le Gouvernement a en conséquence proposé que les quotas de celles-ci soient plafonnés au niveau de ceux imposés en 2007 sur chaque tranche de consommation.

A l'heure actuelle, la question reste à trancher, la proportion d'entreprises électro-intensives ayant été déterminée comme trop élevée, suite à une enquête auprès des entreprises

réalisée par l'Institut de conseil en environnement et développement durable (ICEDD) pour le compte du Ministre de l'Énergie.

L'UWE continuera de défendre une réduction de quotas préférentielle pour les entreprises signataires d'accords de branche, et pour les entreprises électro-intensives. ●

L'équipe UWE compte aussi en ses rangs un Conseiller «Énergie».
Plus d'infos en page 17 ou sur www.energie-entreprise.be.

(1) Secteurs de la transformation du bois et du textile, secteur de l'industrie graphique et de la transformation de papier-carton, secteur des industries technologiques, et secteur de la grande distribution.

«CWATUP», permis d'environnement, plan wallon «Air-Climat», Directive européenne sur la responsabilité environnementale...

Tant en aménagement du territoire qu'en

matière d'environnement, l'année 2006-2007 a notamment été marquée par une activité législative importante, à laquelle l'UWE s'est montrée très attentive...

Une activité importante

Tant en aménagement du territoire qu'en matière d'environnement, l'année 2006-2007 a été marquée par une activité législative et réglementaire importante.

Le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, complété en avril 2007 par un volet consacré à la performance énergétique des bâtiments – on parle désormais de «C.W.A.T.U.P.E.», avec un «E» pour énergie –, a été modifié à trois reprises, trois autres modifications restant en chantier. La Cour d'Arbitrage, devenue Cour constitutionnelle, a rendu deux arrêts importants donnant corps au principe de *standstill*.

Dans le domaine de l'environnement, la réglementation relative au permis d'environnement et celle organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement ont connu plusieurs modifications, notamment pour rencontrer les exigences européennes. La prévention et la gestion des déchets sont restées au centre des préoccupations des entreprises, deux décrets votés en mars 2007 viennent augmenter les coûts de la gestion des déchets.

Le projet de Plan wallon Air-Climat a été présenté en mars 2007.

Le Gouvernement s'attelle à la transcription de la Directive 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale.

Ces sujets ont été examinés dans les groupes de travail de l'UWE et au sein des divers conseils d'avis dans lesquels les représentants de l'UWE siègent (Conseil économique et social de la région wallonne, Commission régionale d'aménagement du territoire, Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, Commission des Déchets, Commission des eaux, ...).

Aussi chronophage qu'elle soit, la participation de l'UWE à ces différents conseils est nécessaire. Leurs avis sont, en effet, de plus en plus pris en compte dans le cadre du processus décisionnel, y compris dans la motivation des permis d'environnement et des permis uniques des entreprises.

EN BREF

- **Aménagement du Territoire : plus d'espaces pour l'activité économique en limitant les «compensations» abusives.**
- **Permis d'environnement : simplification des règles pour les rejets d'eaux usées industrielles.**
- **Déchets : augmentation des taxes réduite pour les entreprises participant à une démarche préventive.**
- **Responsabilité environnementale : mise en œuvre des clauses d'exonération.**
- **Air : poursuivre la définition des conditions sectorielles.**
- **Energie : encourager et soutenir les industriels qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.**

Consacrer de l'espace à l'activité économique

Le 14 septembre 2006, la Cour d'Arbitrage a rendu un arrêt annulant l'article 55 du décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative. L'article 55, en supprimant l'obligation de réaliser un plan communal d'aménagement (PCA), permettait la mise en œuvre de la zone d'aménagement différé à caractère industriel (ZADI) directement par le permis d'urbanisme.

L'évocation de cet arrêt permet de rappeler que la mobilisation d'espaces pour l'activité économique reste une préoccupation importante. Sur les 34 zones du plan prioritaire (2004), seules trois ont fait l'objet des premiers travaux.

législative

Ces matières sont suivies à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Jacques De Brackeleer.
Contact UWE : luc.decordier@uwe.be

Plusieurs raisons semblent expliquer cet état des choses : le manque d'initiative des communes, la lenteur de la procédure, l'obligation de réaliser un cahier des charges urbanistiques et environnementales, la mauvaise application du décret RESA par les communes, ...

Par ailleurs, selon une récente étude de la Conférence permanente du Développement territorial (C.P.D.T.) relative aux plans globaux d'activités économiques, la durée minimale pour

créer une zone est de 7 ans. Si on ne dispose pas de réserves pour les 7 ans à venir, il faut alors relancer la procédure.

C'est dans ce contexte qu'un projet de décret a été déposé en juin 2007. En permettant à toute personne privée ou publique d'introduire une demande formelle de modification du plan de secteur en vue de l'inscription

Cellule Environnement : de nouveaux projets novateurs

Depuis 1994, l'UWE propose un programme évolutif pour la sensibilisation des entreprises à la gestion de l'environnement. Ce programme est axé sur une méthodologie qui privilégie le contact direct avec les entreprises. Elle s'est tout d'abord fondée sur les résultats acquis par les diagnostics environnementaux qui ont fait la notoriété de la Cellule (plus de 800 diagnostics à l'heure actuelle), et puis sur l'intégration progressive de nouveaux projets novateurs.

Ainsi, en 2006-2007, l'équipe s'est concentrée sur la thématique «**Prévention déchets**» en proposant aux entreprises un diagnostic complet pour la gestion et la prévention de leurs déchets (20 diagnostics réalisés). De même, 12 entreprises ont bénéficié d'un rapport faisant un état des lieux de leur situation environnementale générale (toutes thématiques confondues).

Pour cette même période, les missions de sensibilisation «**Energie**» ont permis à 18 entreprises de bénéficier des conseils de la cellule compilés, pour chacune, dans un rapport détaillé qui aborde toutes les thématiques sources de consommation (vapeur, air comprimé, chauffage, éclairage, ...).

De plus, la cellule a formé 2 grappes de 6 entreprises au logiciel de comptabilité énergétique EPS Coach. Une centaine de contacts ont été pris dans le cadre de la mission de permanence (help-desk téléphonique + visite en entreprise). Finalement, en collaboration avec le projet LIFE (du nom du programme européen subsidiant le projet), un accompagnement continu du projet de biométhanisation à Geer a pu être réalisé. De même, la Cellule a collaboré à l'identification de la situation énergétique d'une dizaine de zonings, dont ceux repris dans le cadre du projet LIFE.

Depuis novembre 2006, un projet «**LIFE**» a vu le jour à l'UWE. En collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois (F), LIFE va développer au sein de Parc d'activités économiques des actions collectives autour de 4 thématiques : déchets, aménagement paysager, énergie et mobilité. A l'heure actuelle, le projet a débuté sur les parcs d'activités de Saintes, Nivelles, Geer, Courcelles, Waremmé, Créalys et Sars et Rosières (France). Un site internet (www.econetwork.eu) a également été créé. Notons qu'une des actions prévues par le parc de Créalys est d'être certifié ISO 14001, ce qui serait une première en Région wallonne.



Contact : Brigitte DEVOS (Responsable) 010/47.19.43, brigitte.devos@uwe.be, www.uwe.be/conseillersenvironnement
www.permisenvironnement.be, www.decretsols.be, www.econetwork.eu

► d'une zone économique ou d'extraction, ce projet de décret rencontre une demande ancienne de l'UWE. Il permettra aussi au Gouvernement de mettre en œuvre une ZACC dans les cas où les Communes ne s'en sont pas chargées.

Le décret en projet aborde également la question des compensations imposées lors de l'inscription d'une nouvelle zone d'urbanisation. C'est un sérieux sujet de préoccupation ; la compensation planologique (l'inscription d'une nouvelle zone d'urbanisation est compensée par l'inscription d'une nouvelle zone non urbanisable) se voit actuellement dans la pratique complétée par des compensations alternatives diverses sans qu'il y ait de règles en la matière. L'UWE constate déjà de coûteux dérapages au profit des communes. Il est urgent de fixer des limites en la matière !

Sur le terrain, les entreprises sont également confrontées à l'existence des sites «Natura 2000» qui occupent 220.828 hectares, soit 12,9% du territoire wallon. La cohabitation entre activités économiques et sites à protéger doit être assurée. Cette exigence ne doit cependant pas être comprise comme une opposition des entreprises aux actions menées en faveur de la préservation de la biodiversité. L'UWE a pu exposer sa position à ce sujet dans le cadre d'un débat organisé au Parlement wallon en février 2007.

Principe de *standstill*

L'arrêt de la Cour d'Arbitrage du 14 septembre 2006 est important à un autre titre. Cet arrêt consacre, en effet, le principe de *standstill* découlant de l'article 23 de la Constitution qui interdit les régressions dans la protection juridique de l'environnement.

La consécration du principe de *standstill* a conduit l'UWE à encourager le Gouvernement à faire preuve d'une extrême prudence dans l'adoption de nouvelles réglementations en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse d'organiser la participation du public au processus décisionnel (enquêtes publiques), d'organiser la responsabilité environnementale, ou, par exemple, d'établir un catalogue des infractions environnementales.

Pour l'UWE, il faut en effet éviter la mise en œuvre de principes et de mécanismes nouveaux qu'une lecture étroite du principe de *standstill* ne permettrait pas de remettre en cause si d'aventure ils s'avéraient inappropriés ou inutiles.

Le principe de *standstill* a été tempéré par un arrêt de la Cour constitutionnelle (nouvelle appellation de la Cour d'arbitrage) rendu le 20 juin 2007. Dans cet arrêt, la Cour a estimé que des

motifs d'intérêt général peuvent justifier une réduction même sensible du niveau de protection de l'environnement. La Cour nuance ainsi l'obligation de *standstill* dont une application trop rigide aurait pu conduire à un immobilisme généralisé en matière d'aménagement du territoire et d'environnement.

Politique de l'environnement

L'UWE n'a pas attendu l'arrêt du 20 juin 2007 pour estimer que l'application du principe de *standstill* ne devait pas empêcher l'amélioration de la réglementation en vigueur que la pratique rend nécessaire. Ainsi, l'AGW du 21 décembre 2006 modifie-t-il les seuils de classement de nombreuses installations et activités classées. C'est en particulier le cas des rejets d'eaux usées industrielles, lesquels sont dispensés de permis dès lors qu'ils sont inférieurs à 100 équivalents-habitants ; ce qui rencontre les souhaits de l'UWE. Dans le cadre du décret du 31 mai 2007 sur la participation du public en matière d'environnement, l'UWE a obtenu que la procédure d'instruction des demandes de permis soumis à étude d'incidences ne soit pas alourdie par l'organisation d'une réunion de concertation dont l'inutilité avait été reconnue unanimement, il y a 10 ans, par la sous-commission parlementaire chargée de l'examen du phénomène Nimby.

C'est dans le même état d'esprit que les représentants de l'UWE participent aux travaux de EASI-WAL dont l'objectif vise à chiffrer la charge administrative liée au permis d'environnement.

En mars 2007, le Parlement wallon a voté deux décrets en matière de gestion et de taxation des déchets. L'adoption des décrets a été précédée de nombreux contacts entre les représentants de l'UWE, des entreprises et des secteurs avec le Gouvernement wallon.

Contestant la pertinence des nouvelles taxes, l'UWE a obtenu que la possibilité de limiter leur impact soit organisée pour les entreprises qui s'engagent dans une démarche de prévention et que les taxes soient affectées d'un coefficient correcteur pour les entreprises soumises à l'impôt des sociétés.

Plan Air-Climat

L'UWE a participé à l'enquête publique menée, au printemps 2007, à propos du projet de plan wallon Air-Climat. Le Plan Air-Climat aborde la problématique globale de la pollution atmosphérique dont le réchauffement climatique est un des aspects centraux. Il est accompagné de fiches descriptives définissant 82 mesures prioritaires.

Si l'UWE a apprécié le caractère didactique du plan, elle a néanmoins regretté que les actions envisagées ne soient assorties ni d'étude de faisabilité, ni d'évaluation économique, ni de rapport coût-efficacité ; ce qui ne permet pas au lecteur de se forger une idée de la contribution de telle ou telle action à l'objectif visé.

En ce qui concerne les émissions atmosphériques, l'UWE a rappelé que les entreprises I.P.P.C. disposeront, avec l'actualisation de leur permis, d'autorisation où les valeurs-limites d'émission seront calculées sur base des valeurs associées aux meilleures technologies disponibles. Dans ce contexte, l'UWE a également insisté pour que la définition des conditions sectorielles d'exploitation se poursuive en concertation avec les secteurs concernés.

Responsabilité environnementale

Le Gouvernement s'attelle à la transcription de la Directive 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale. Un avant-projet de décret a été adopté par le Gouvernement wallon en septembre 2007.

En l'état actuel, le texte en projet intègre la possibilité d'exonération pour les entreprises qui respectent les prescriptions de leur permis («permit defence») et celles dont le comportement est conforme aux règles de l'art et à l'état des connaissances («state of the art») ; ce qui rencontre les souhaits formulés notamment par l'UWE.

Parallèlement au projet de décret, les représentants de l'UWE participent à un groupe de réflexion portant sur les mesures visant à encourager le développement, par les agents économiques et financiers appropriés, d'instruments et de marchés de garantie financière, y compris des mécanismes financiers couvrant les cas d'insolvabilité, afin de permettre aux exploitants d'utiliser des instruments de garantie financière pour couvrir les responsabilités qui leur incombent en vertu de la directive. ●



Les décisions prises par le Gouvernement wallon et coulées en décrets ces trois dernières années ont profondément changé le visage fiscal de la Wallonie.

Elles rendent la Wallonie fiscalement plus attractive pour les investisseurs. Une seule ombre au tableau : les nouveaux prélèvements fédéraux et régionaux touchant de près ou de

loin l'environnement. Ainsi le nouveau décret favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne prévoit un ensemble de nouveaux prélèvements «écologiques» aux contours mal définis.

La Wallonie fiscalement

La fiscalité sur les nouveaux investissements a été supprimée

La Wallonie se caractérisait par un cumul de taxes sur tout nouvel investissement industriel (précompte immobilier matériel et outillage, taxe sur la force motrice, taxe industrielle compensatoire). Ces trois impôts sont supprimés pour les investissements à l'état neuf postérieurs au 31 décembre 2005. Les communes ne sont pas pour autant privées de recettes puisqu'elles perçoivent de la Région une indemnité compensatoire. Raison pour laquelle, bien que dispensées de paiement, les entreprises sont toujours soumises aux formalités permettant d'identifier ces investissements. Conscient de cette charge, le Groupe de Travail Fiscalité est à la recherche d'une formule allégeant le travail des entreprises tout en permettant aux communes de bénéficier des compensations promises.

L'UWE est aussi intervenue ponctuellement auprès du Ministre Courard en charge de la tutelle des communes, pour dénoncer quelques rares velléités communales d'augmenter la charge fiscale des entreprises à l'encontre de la lettre et de l'esprit du Plan Marshall. Le Ministre Courard a toujours répondu qu'il veillerait à l'exécution correcte dudit Plan.

Par ailleurs, une mesure d'allègement du précompte immobilier avait été prise en 2005. Elle visait à dispenser de précompte les investissements d'accroissements. Il s'est avéré que la combinaison du plan Marshall et de cette mesure prise en 2005 aura pour effet, tout en réduisant la charge fiscale globale,

EN BREF

- **Suppression de la fiscalité sur les nouveaux investissements.**
- **Veille active de tout projet visant à augmenter la charge fiscale des entreprises.**
- **Exemption de droits de succession et de donation pour les transmissions d'entreprise.**
- **Plaidoyer pour une réduction du taux d'impôt des sociétés.**

de soumettre à précompte immobilier les investissements d'accroissements réalisés en 2005. L'UWE examinera avec le Gouvernement wallon la meilleure manière de voir respecté cet engagement de 2005.

Enfin notons que le Gouvernement wallon a obtenu du fédéral qu'il exempte de l'impôt des sociétés les primes et subsides payées dans le cadre du soutien à l'investissement et à la recherche et développement. Le Groupe de Travail Fiscalité est d'avis que cette exemption représente un incitant significatif à l'investissement.

Transmission d'entreprises

La Commission européenne a mis en exergue la difficulté pour les entrepreneurs sortants de transmettre leur entreprise.

devient plus attractive



Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Luc Van Overschelde.
Contact UWE : jean.delame@uwe.be

En réponse à ce constat, le Gouvernement wallon a pris plusieurs initiatives visant à faciliter cette transmission notamment en adoptant une suite de décrets ayant pour effet de permettre la transmission d'une entreprise en exemption totale de droits de succession et de donation. L'UWE ayant été associé à la réflexion préparatoire, elle a pu faire valoir ses remarques techniques auprès du Ministre Daerden.

Régionaliser l'impôt des sociétés ?

Le Groupe de Travail Fiscalité a également examiné le souhait de certains responsables politiques flamands de régionaliser en tout ou partie l'impôt des sociétés. Cette réflexion a permis à l'UWE d'informer les représentants des partis francophones des charges administratives qui découleraient d'une telle régionalisation. Retenir le siège social comme seul critère de localisation entraînerait des déménagements de sociétés. S'ensuivrait des réactions des Régions les plus taxatrices et dès lors une complexité juridique et administrative insupportable.

L'UWE plaide dès lors pour une réduction du taux maximum d'impôt des sociétés au niveau fédéral en vue de l'aligner sur la moyenne européenne. Pour rappel le taux marginal d'impôt des sociétés au Pays-Bas est de 25,5%. ●

L'UWE s'est fortement impliquée dans la préparation du nouveau décret qui va régir les mécanismes d'aides R&D en faveur des entreprises.

L'UWE a aussi proposé de nouveaux mécanismes de soutiens adaptés au PME.

Un lifting des aides

La révision du décret de 1990 sur les aides à la R&D

Un grand chantier s'est ouvert au début de 2006 : la révision du décret de 1990 qui organise les soutiens publics à la R&D en Wallonie. Cette révision était impérative en raison de la publication d'un nouvel encadrement européen en la matière. L'UWE s'est fortement impliquée dans la préparation de ce décret. L'excellente qualité du dialogue avec le Cabinet de la Ministre de la Recherche a permis d'aboutir à un projet de décret qui satisfait le monde des entreprises. Il répond aux souhaits principaux de l'UWE, à savoir d'inclure toutes les aides permises par l'Union Européenne, de laisser le choix entre avances récupérables et subsides, et d'inclure une définition des frais éligibles similaire à celle prévue par le texte européen, et plus large que celle en vigueur actuellement. Ce projet doit encore recevoir l'approbation des autorités européennes et être voté par le Parlement wallon.

Parallèlement à la procédure législative, vont débiter les travaux de préparation des arrêtés d'exécution de ce nouveau décret. Ces travaux mobiliseront aussi l'UWE dans les prochains mois.

La proposition de nouveaux mécanismes d'aides en faveur des PME

L'UWE a aussi voulu profiter de cette vaste révision des aides à la R&D pour suggérer à la Ministre un nouveau mécanisme d'aides à la R&D et à l'innovation pour les PME, lequel viendrait compléter les dispositions du nouveau décret. Ces aides prendraient la forme de chèques-innovation mis à la disposition des PME pour une somme inférieure à leur valeur faciale. Ils serviraient de moyens de paiement pour des prestations scientifiques et technologiques auprès d'unités de recherche wallonnes : universités, hautes écoles, centres de recherche agréés.

La Ministre, qui avait accueilli favorablement la proposition, est désormais en possession d'une note plus concrète sur la mise en

EN BREF

- **Dialogue constant avec le Cabinet de la Ministre de la Recherche sur la réforme du décret des aides à la recherche.**
- **Suggestion d'un nouveau mécanisme d'aides R&D aux PME : les chèques-innovation.**
- **Vigilance vis-à-vis de l'activité des centres de recherche : clairement orientée vers les entreprises.**
- **Poursuite des efforts pour raccourcir les délais des dossiers administratifs des aides R&D.**
- **Suivi serré des premières initiatives de l'Agence pour la Stimulation Technologique.**

œuvre et le fonctionnement de ce nouveau mécanisme. L'UWE va s'employer à ce que les PME puissent disposer de ce nouveau soutien aussi vite que possible.

Les autres faits marquants de l'année

L'UWE a suivi attentivement les initiatives du Gouvernement wallon pour clarifier les missions des centres de recherche, leur organisation et les soutiens financiers publics dont ils pourront bénéficier. L'UWE se félicite que nombre de ces efforts vont mieux orienter les activités des centres de recherche vers les besoins des entreprises. L'UWE a cependant réitéré sa réserve à l'égard de tout plan de rapprochement ou de fusion des centres qui se déciderait par voie administrative. Si rapprochement ou fusion il doit y avoir, ceux-ci doivent être guidés par les forces de la demande des entreprises adressée aux centres de recherche.

Comme le stipulait la convention entre le FRIA (Fonds de la recherche pour l'industrie et l'agriculture) et l'UWE, voulue par la Ministre, l'UWE a fourni une liste de 60 scientifiques travaillant

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Yves Jongen.
Contact UWE : didier.paquot@uwe.be

complet R&D en Wallonie

dans l'industrie qui sont prêts à siéger dans les jurys de sélection des projets doctoraux présentés au FRIA.

Les efforts de simplification administrative pour les procédures de demandes d'aides R&D avancent lentement. Sur la demande de l'UWE, une procédure de traçabilité des dossiers a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2006 afin d'évaluer les délais entre chaque étape de la procédure. Les premiers résultats seront disponibles d'ici la fin de l'année.

La mise en place de l'Agence pour la Stimulation Technologique (AST) est suivie attentivement par les 3 représentants de l'UWE au Conseil d'Administration. Ils ont veillé à ce que le contrat de gestion contienne suffisamment d'indicateurs de résultats. ●



© belpress.com

NCP-Wallonie : la Wallonie prend sa place dans les programmes de recherche européens

Le NCP-Wallonie a pour mission d'accompagner proactivement les acteurs wallons de la recherche qui participent aux programmes-cadres de recherche de développement technologique de l'Union européenne. Le NCP réalise également le monitoring statistique de la participation wallonne à ces projets. Les réalisations de l'année écoulée sur ces deux plans sont intéressantes.

- **Sur le plan statistique** tout d'abord : à l'occasion de la clôture du 6^e programme-cadre (fin 2006), le NCP-Wallonie a présenté les résultats wallons. Les chiffres globaux indiquent que 324 projets, avec participation wallonne, ont été financés par la Commission. Avec un tel résultat, la Wallonie a repris sa position dans les programmes de recherche européens. Elle représente 26% du total belge, soit une part supérieure à son poids dans l'économie du pays.

- **Sur le plan des entreprises** ensuite, on relève la participation de 92 sociétés wallonnes contre 35 par le passé. Ces participations sont par ailleurs de qualité puisque le taux de succès global des sociétés wallonnes est en ligne avec la moyenne nationale et supérieur à la moyenne européenne.

Au-delà de ces bons résultats, de nouvelles opportunités s'offrent encore avec le lancement des premiers appels à propositions du 7^e Programme-cadre en décembre 2006. Ceux-ci s'échelonnent pendant 7 ans (jusqu'en 2013) et se verront dotés de budgets croissants qui, cumulés, atteindront 50 milliards d'euros.

Afin de préparer au mieux les acteurs wallons de la recherche au nouveau programme-cadre, le NCP-Wallonie diffuse une information précise et en amont. Il a également organisé des ateliers d'information et des rencontres thématiques avec des représentants de la Commission. Plusieurs centaines de personnes y ont pris part.

La réponse wallonne en cette phase de démarrage du 7^e programme-cadre a été importante puisque le NCP-Wallonie a été sollicité dans l'élaboration de plus de 80 projets dont 24 sont coordonnés par un Wallon.

En conclusion, les résultats récents confirment que les acteurs wallons prennent leur place dans le concert européen de la recherche. Le NCP-Wallonie continuera à stimuler et à accompagner ce potentiel pour permettre à notre région et nos acteurs de tirer pleinement les fruits de leur participation au 7^e Programme-cadre.

Contact : Stéphane WAHA (Responsable) 010/48.50.39, ncp-wallonie@uwe.be, www.ncpwallonie.be



Dans le cadre de ses mémoranda successifs, l'UWE a toujours mis en avant la nécessité pour le dirigeant d'entreprise d'être confronté au minimum de charges administratives. Le Groupe de Travail Simplification administrative a identifié de nombreuses causes : législations allant trop dans le détail et trop changeantes, une non communication des données «publiques» entre les différentes administrations, des demandes statistiques non traitées, un langage incompréhensible pour les non initiés, une succession de charges administratives similaires et pourtant différentes,...

Des «petits

En avril 2005, le Gouvernement wallon a décidé d'un plan d'action «simplification, e-Gov» 2005-2009. Il comporte 448 pages détaillant les 8 chantiers en 146 fiches. L'état d'avancement de ce plan confié au commissariat Easi-Wal fait l'objet d'une évaluation semestrielle par le Gouvernement wallon.

Le plan rencontrant les attentes de l'UWE, elle a apporté l'expertise d'entreprises membres pour contribuer à certaines réalisations.

Epinglons par exemple le test.pme.wallonie.be qui permet à une entreprise de se situer dans le cadre des aides disponibles et plus particulièrement celles qu'elle peut solliciter en fonction de sa taille (TPE, PE ou GE).

Par ailleurs, l'UWE a participé aux réunions et colloque du 2 mars 2007 initiés par le Ministre Président en vue de simplifier les démarches administratives relatives aux marchés publics. Ces réunions ont notamment abouti à une circulaire prévoyant la déclaration sur l'honneur pour certaines attestations requises ainsi que la dispense de la remise d'attestations papiers disponibles par voie électronique via l'application «digiflow».

L'UWE a également mis en contact le commissariat Easi-Wal avec plusieurs entreprises qui ont pu exposer concrètement les difficultés administratives auxquelles elles sont confrontées. Pour préparer ces réunions le Groupe de Travail Simplification administrative a dressé une check-list des 20 principales charges administratives imposées aux entreprises (liste publiée dans le «Dynamisme wallon» de janvier 2007).

EN BREF

- **Contribution au «Test PME» qui permet à une entreprise de se situer dans le cadre des aides disponibles.**
- **Marchés publics : déclaration sur l'honneur pour certaines attestations requises et dispense de la remise d'attestations papiers disponibles par voie électronique.**
- **Plaidoyer pour concrétiser le «principe de collecte unique des données».**
- **Permis unique : objectif d'obtenir un formulaire pré-rempli avec les données disponibles dans les administrations.**

Un non-initié doit pouvoir trouver son chemin

La Région wallonne semble en bonne voie de devenir une e-administration. Espérons toutefois que les investissements organisationnels et informatiques seront réalisés en vue d'atteindre l'ensemble des objectifs prévus par le plan 2005-2009. Dans ce contexte, l'UWE a rappelé l'importance de voir se réaliser dans les faits le «principe de collecte unique des données». Dispenser les entreprises de fournir d'innombrables données déjà en possession des administrations fera véritablement œuvre simplificatrice.

pas» concrets



Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Philippe Delaunois.
Contact UWE : jean.delame@uwe.be

Quant à l'accès à la réglementation, l'UWE considère qu'une première étape sera réalisée lorsque l'ensemble des informations disponibles auprès des administrations et para-régionaux sera publié sur les différents sites internet de manière à ce qu'un non-initié y trouve son chemin.

L'UWE espère que le nouveau «test Kafka» adopté par la Région permettra d'améliorer les textes réglementaires en préparation en permettant une évaluation concrète et chiffrée de leurs conséquences pour les entreprises et les administrations.

Alléger le poids des démarches environnementales

Au cours des derniers mois des efforts ont été faits en vue de réduire les formalités relatives aux investissements notamment en permettant de recourir à une procédure unique pour les permis d'urbanisme et d'environnement (exploitation, eaux usées,...) sous forme de permis unique. Comme le respect des obligations environnementales génère les charges les plus importantes au niveau régional, l'UWE continuera de relayer auprès d'Easi-Wal et des administrations concernées les goulets d'étranglement identifiés par les entreprises.

L'idéal serait de pouvoir obtenir pour le permis unique un formulaire pré-rempli avec les données disponibles dans les administrations. Ainsi, après avoir identifié la ou les parcelles concernées par l'investissement, les entreprises pourraient connaître l'ensemble des contraintes qu'elles doivent envisager dans le cadre de la constitution de leur dossier. ●

Depuis avril 2007, l'UWE s'est doté d'un nouveau Groupe de Travail

consacré au transport et à la logistique.

Elle répond en cela à un besoin croissant

d'informations et d'échanges sur un sujet dont la place n'a pas fini

de s'accroître dans le quotidien des entreprises.

Un sujet dev

La logistique dans ses différentes composantes occupe une position de plus en plus centrale dans les entreprises. La maîtrise et l'optimisation de la gestion des flux de matières, de produits et d'informations sont aujourd'hui indispensables à la performance de celles-ci.

Cette évolution de l'importance de la logistique est le témoin de la nécessité pour les entreprises d'accompagner, sinon de précéder, les grandes tendances du marché et son internationalisation, d'intégrer les enjeux du développement durable, d'être à la pointe de la technologie...

Parfaitement consciente de la montée en puissance de ce sujet et en phase avec la dynamique de création du pôle de compétitivité «Logistics in Wallonia», l'UWE a souhaité lui donner une place à part entière en créant un Groupe de Travail chargé d'être un lieu d'échanges pratiques pour les chargeurs mais aussi de formulation de propositions destinées aux pouvoirs publics.

En effet, l'implication des autorités est particulièrement prégnante dans ce secteur. La performance de la «supply chain» est en partie dépendante de décisions relevant de la puissance publique, en particulier dans le domaine du transport.

Les 12 mois qui viennent de s'écouler ont à ce propos été marqués par une série de décisions que les entreprises ne manquent pas de suivre avec attention : poursuite des investissements aéroportuaires, libération de 270 millions d'euros entre 2007 et 2015 pour la connexion au projet fluvial du canal Seine-Nord-Europe ou encore réalisation de la liaison autoroutière Cerexhe-Beaufays.

Sous-considération chronique du transport de marchandises

Ces décisions importantes ne doivent toutefois pas cacher la sous-considération chronique du transport de marchandises. Les défis y sont pourtant considérables afin de faire de la Wallonie

EN BREF

- **Création d'un nouveau Groupe de Travail : les questions d'aides au transport, de cabotage ou encore de coresponsabilité y ont été évoquées.**
- **Participation active aux missions du pôle de compétitivité «Logistics in Wallonia» (innovation, infrastructures, stratégie, promotion...)**
- **Proposition de tests avec des véhicules routiers dits «Eco-combis».**
- **Suivi des projets de réforme d'aides au transport combiné ferroviaire.**
- **Accompagnement de l'organisation de manifestations importantes liées au secteur.**

une terre de logistique performante tant pour les entreprises en place que pour l'accueil de nouveaux investissements. Les relever conditionne pour partie le redéploiement économique de la Région. Elles ne cachent pas non plus les mesures indispensables qui n'ont pas encore été prises pour les 4 modes de transport dont la Wallonie a la chance de disposer. On peut évoquer par exemple ici la question du dragage des voies d'eau ou encore des investissements ferroviaires marchandises.

Les 3 axes prioritaires selon l'UWE

L'UWE continuera donc d'être attentive au suivi de ces décisions régionales et met en avant dès à présent trois axes généraux d'actions qu'elle juge prioritaires :

1. Une stratégie régionale de transport plurimodale, cohérente et à portée internationale couplée à une politique forte de promotion.

enu central

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Riquier Mathieu.
Contact UWE : didier.paquot@uwe.be

2. Une politique pertinente et accélérée d'investissements en infrastructures de transport (y compris l'entretien de l'existant), en plates-formes multimodales (adéquates en fonction du marché) et en terrains à vocation industrielle et logistique.
3. Une main d'œuvre qualifiée et adaptée aux exigences du secteur. ●



Cellule Mobilité : un réseau au cœur d'enjeux grandissants

Soutenue par le Ministre wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial, la Cellule Mobilité a pour rôle de mettre à la disposition des entreprises des éléments utiles à leurs réflexions ou démarches relatives à la mobilité des personnes et des marchandises.

Cette année de travail a été marquée par la réalisation de plusieurs bilans mobilité, véritables diagnostics des déplacements d'une entreprise accompagnés de recommandations. Ce bilan mobilité peut être réalisé par la Cellule pour toute entreprise intéressée.

La Cellule a par ailleurs accompagné des entreprises dans le lancement de leur plan de déplacements d'entreprises et soutenu les associations d'entreprises impliquées dans les projets pilotes de Plan de Mobilité de Zones d'activités.

Côté marchandises, la Cellule contribue activement au nouveau Groupe de Travail UWE consacré au transport et à la logistique. La Cellule s'est en outre particulièrement investie dans les deux premiers appels à projets du Pôle de Compétitivité Logistics in Wallonia labellisé par le Gouvernement Wallon le 7 juillet 2006. Elle a également été motrice dans des groupes de travail consacré notamment aux aides au transport combiné ferroviaire ou encore aux éco-combis.

Durant l'année écoulée, la Cellule Mobilité de l'UWE a multiplié les outils et les actions de sensibilisation à la gestion de la mobilité auprès des entreprises de Wallonie (formations, séminaires, colloque, site Internet, exposés, newsletter...).

Le cycle des séminaires «90 minutes pour la mobilité» s'est ainsi poursuivi avec un succès croissant tandis que le colloque du 6 octobre 2006 intitulé «Transport et Logistique : l'innovation au service de la performance» réunissait, pour sa part, plus de 200 participants.

Contact : Samuël Saelens (Responsable) 010/48.94.05, samuël.saelens@uwe.be, www.uwe.be/mobilite



L'UWE veut être proche de tous les centres de décision pouvant influencer la marche et le développement des entreprises

Au cœur des grands centres de décision

situées en Région wallonne. Ses délégués (c'est-à-dire les personnes du staff permanent ou désignées par les entreprises membres) siègent au plus haut niveau dans de nombreux organes fédéraux et régionaux. Dans toutes ces matières, les représentants de l'UWE assurent la défense du point de vue des entreprises wallonnes.

Le Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW)

Situé à Liège, le CESRW est un organe de concertation très important en Wallonie. C'est là que les représentants des employeurs et des syndicats examinent et donnent un avis sur tous les projets de réglementation wallonne.

En-dehors du CESRW, les principales institutions où siège l'UWE sont :

- Agence pour le Commerce extérieur
- Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX)
- Agence pour la Stimulation Technologique (AST)
- Clubs des Exportateurs
- Comité de Contrôle de l'Eau
- Comité de l'Energie
- Comité de suivi des différents programmes européens (R&D)
- Comité pour le soutien financier de l'exportation (FINEXPO)
- Comité technique de la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (SOWALFIN)
- Comité technique de la Société wallonne d'acquisition et de cession d'entreprises (SOWACCESS)
- Comité technique des lois d'expansion économique
- Commission d'Agrément des Agences d'Emploi Privées
- Commission Communautaire des Professions et Qualifications (CCPQ)
- Commission Consultative de validation des compétences
- Commission Consultative Régionale d'Aménagement du territoire
- Commission Consultative pour la protection des Eaux
- Commission des Déchets
- Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)
- Conseil de l'Education et de la Formation
- Conseils de l'Enseignement
- Conseil de la Politique Scientifique en Région wallonne (CPS)
- Conseil d'orientation de l'Office de Promotion des Voies navigables
- Conseil Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
- Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD)
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Fonds de la Recherche pour l'Industrie et l'Agriculture (FRIA)
- Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)
- Office National du Ducreire (OND)
- Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREM)
- Société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (SOFINEX)



Les partenaires privilégiés

Les Fédérations sectorielles

La majeure partie des enjeux auxquels sont confrontées les entreprises sont de nature interprofessionnelle : expansion économique, fiscalité, aide à l'emploi, à la formation, à l'exportation... Certains problèmes ne nécessitent par contre qu'une approche sectorielle. En vue d'harmoniser les positions patronales, de nombreuses fédérations sectorielles ont conclu avec l'UWE des conventions de collaboration. Certaines de ces fédérations ont affilié tous leurs membres à l'UWE.

- **AGORIA** - Fédération multisectorielle de l'industrie technologique
- **ASSURALIA** - Union professionnelle des entreprises d'assurance
- **CBL WALLONIE** - Confédération belge de l'industrie laitière
- **CCW** - Confédération de la construction wallonne
- **COBELPA** - Association des fabricants de pâtes, papier et cartons de Belgique
- **ESSENCIA WALLONIE** - Fédération des industries chimiques et des sciences de la vie
- **FBB** - Fédération belge de la brique
- **FEBELCEM** - Fédération de l'industrie cimentière
- **FEBIAC** - Fédération belge de l'industrie de l'automobile et du cycle
- **FEDERGON** - Fédération des partenaires de l'emploi
- **FEDIEX** - Fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles
- **FEDUSTRIA** - Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement
- **FEGE** - Fédération des entreprises de gestion de l'environnement
- **FETRA** - Fédération des industries transformatrices de papier et de carton
- **FEVIA WALLONIE** - Fédération de l'industrie alimentaire
- **FIV** - Fédération de l'industrie du verre
- **FPB** - Fédération pétrolière belge
- **Groupement de la sidérurgie**



© Damm Cortier

Autres collaborations

L'objectif de l'UWE est de promouvoir un monde patronal fort et de valoriser les complémentarités entre les différentes organisations. Outre les fédérations sectorielles avec lesquelles elle entretient des collaborations étroites, l'UWE cultive une même logique de synergie avec d'autres organisations. Citons, de manière non exhaustive :

- Les Chambres de Commerce et d'Industrie
- Abcal - Association Belge des Cadres d'Achat et de Logistique
- BGI - Belgian Governance Institute
- Business and Society
- Belgian Venturing Association (association belge du capital à risque)
- Cequal - Centre wallon de la Qualité
- EPM - Entreprises, Perfectionnement, Management
- EWA - Entreprises wallonnes de l'aéronautique
- FREE - Fondation pour la Recherche et l'Enseignement de l'Esprit d'Entreprendre
- MWQ - Mouvement Wallon de la Qualité
- Start-It (fonds de capital à risque destiné à faciliter le lancement d'entreprises débutantes dans le domaine des hautes technologies)
- UCM - Union des Classes Moyennes
- Wallonie Entreprendre (accompagnement de jeunes entrepreneurs par un système de parrainage)

Le Conseil d'Administration reflète les diverses composantes du tissu économique wallon (secteurs, sous-régions, petites, moyennes et grandes entreprises).

Le Conseil

La gestion courante est assurée par les membres du Bureau.

Président :

- Eric DOMB » PARADISIO

1^{er} Vice»Président :

- Léon-Albert LHOIST » LHOIST

Vice»Présidents :

- Jean-Pierre DELWART » EUROGENTEC
- Pascal ERPICUM » CEZAM
- Michel FOUCART » TECHNORD
- Laurent LEVAUX » ABX LOGISTICS

Administrateur Délégué :

- Vincent REUTER

Administrateurs :

- APRUZZESE Gérard (Président CCW) » APRUZZESE
- AUBRY Alain » FERRERO ARDENNES
- BELFROID-RONVEAUX Marie-Anne » RONVEAUX
- BERTHOLET Sophie » RANDSTAD
- BOCKOURT Luc » ENTREPRISE GENERALE DUCHENE
- BOIS D'ENGLHIEN Emmanuel » ACV GROUP
- BONTEMPS Luc » FEBIAC
- BOUCKAERT Alfred » AXA BELGIUM
- BROZE Bernard » ESSENSCIA WALLONIE
- CALOZET Raymond » SOCOGETRA
- CAMPIOLI Georges » AGORIA WALLONIE
- CARBONNELLE Jean-Jacques » COMPAGNIE DES CIMENTS BELGES
- CASTIN Christian » HOLCIM BELGIQUE
- COLLIN Bill » AMOS
- COLLINET Rodolphe » CARMEUSE
- COLMANT Bruno » ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS / BGI

- COPPEE Benoit » INVESTSUD
- COURTOIS Jean-Paul » COFACE BELGIUM
- CRAHAY Jacques » WARCOING
- CROISE Michel » SODEXHO
- DE BRUYCKERE Luc » TER BEKE
- de CARTIER Etienne (Vice-Président Fedustria Wallonie) » ECOLAM
- de CATERES Patrick » BAGECI
- DECLERCK Patrick » DECOMO
- DECOSTER Ludwig » SOLVAY DNB
- DE KESEL Eric » MOLNLYCKE HEALTH CARE
- DELAUNOIS Philippe » MEDI@BEL
- DE LONGUEVILLE Alain » SAINT-GOBAIN BENELUX
- de POORTER Marc » FEDUSTRIA WALLONIE
- DESCLEE François » SUEZ TRACTEBEL
- DESCLEE Xavier » XANTHION
- DESSART Paul-Marie » MOBISTAR
- de SMET Jacques » DUFERCO
- de WASSEIGE Olivier » DEFINITION
- DHERTE André » SOCIÉTÉ DHERTE & FILS
- DOR Paul » FORTIS BANQUE
- du BOIS Marc » SPADEL
- DUPUIS Michel (Président Essenscia Wallonie) » TOTAL PETROCHEMICALS FELUY
- DUSSART Marc » BEMIS EUROPE
- EGGERMONT Philippe » CORA
- ENGELS Nathalie » SYNOPSIS ASSOCIATES
- FALLY Madeleine » ARCADIS FALLY
- FAURE Jean-Paul » CATERPILLAR BELGIUM
- FRANZEN Marc » DETRY FRERES
- GHEYSENS Jacques » ETABLISSEMENTS DE GRAEVE
- GILLOT Michèle (Présidente EPM) » AGC FLAT GLASS EUROPE
- GOBLET Bernard » MAGOTTEAUX INTERNATIONAL

d'Administration

Les personnes indiquées en bleu sont également membres du Bureau.

- GODIN Dominique » TRAITEX
- GOUDAILLER François (Président CCI Hainaut)
- GRIFNEE Fernand » ELECTRABEL
- GRIGNARD Michel (Président CCI Liège-Verviers)
» ATRIO SERVICES
- HERIS Jean-François » AGC FLAT GLASS EUROPE
- HERMANT Jean-Pierre (Président CCI Brabant Wallon)
» CHEROKEE EUROPE
- HORANIEH Jean » THALES ALENIA SPACE ETCA
- HUET Thierry » DESOBRY
- ISAAC Michel » BSB
- JACQMIN Christian » SONACA
- JEUNEHOMME Victor » INBEV BELGIUM
- KROELL Daniel (Président CCI Luxembourg Belge)
- KUPPER Jean-Michel » FORTIS INSURANCE BELGIUM
- LACROIX Philippe (Président Federgon Wallonie) » MANPOWER
- LAMBRECHT Philippe » FEB
- LANGLET Olivier » CARREFOUR BELGIUM
- LAURENT JOSI Jean-Louis » AXA BELGIUM
- LECONTE Pierre » LECONTE
- LEDGER William » SCA HYGIENE PRODUCTS
- LEONARD Michel » MARIS
- LEURQUIN Pascal » EVADIX DMS
- LOCHT Joseph (Président CBL) » LAITERIE DE WALHORN
- LOIX Georges » GALERE
- MALHERBE Didier » UCB BELGIUM
- MARBEHANT Jean » LHOIST
- MARCUZ Philippe (Vice-Président FEGE) » SHANKS
- MARLIER Willy » PRAYON
- MARTIN John Charles » JOHN MARTIN
- MESTDAGH Henri » MESTDAGH
- MEUNIER Baudouin » LA POSTE
- MICHEL Francis
» BURGO ARDENNES
- MILLER Marcel
(Président Agoria Wallonie)
» ALSTOM BELGIUM
- MOCKEL Robert (Président CCI Eupen)
» MOCKEL KGAA
- MOSSERAY William » BELGACOM
- MOTTET Pierre » ION BEAM APPLICATIONS
- NOEL Yves » NMC
- PATERNOSTER Guy » RAFFINERIE TIRLEMONTAISE
- PELLICHERO Raymond » SABCA
- PIERON Astrid » PIERON A. TAX ADVISERS
- PLATIEAU Jacques » IBM BELGIUM
- PORTIER Pierre » PORTIER GPI
- PREAUX Guy » SAMBRINVEST
- ROUMIEUX Stéphane » EXPERIAN BUSINESS STRATEGIES
- SANTINO Jo » INDUFIN
- SCHEPENS Jean-Marie » BASE
- SCHLEICHER Philippe » TECHSPACE AERO
- SIMON-CURNEL Simone » ETS J. WUST
- SPITAELS Thomas » TPF
- STEPHENNE Jean » GLAXO SMITHKLINE
- THÖNNES Erich » CABLERIES D'EUPEN
- TILS Martin » AIR LIQUIDE BELGE
- VAN DAELE Roby (Président CCI Wallonie Picarde) » ING
- VAN STEENBERGEN Roger » SIEMENS
- VERDICKT Jean-Jacques » SPRL JJ VERDICKT
- VERHELST Michel (Président Fedustria Wallonie) » COVERFIL
- VIVIER Jean-Mary » L'OREAL BELGILUX
- VOTRON Xavier » ELECTRABEL
- WAUTHIER Gilbert » TRASYS-OSI
- WEICKER Jean-Christophe (Président CCI Province de Namur)



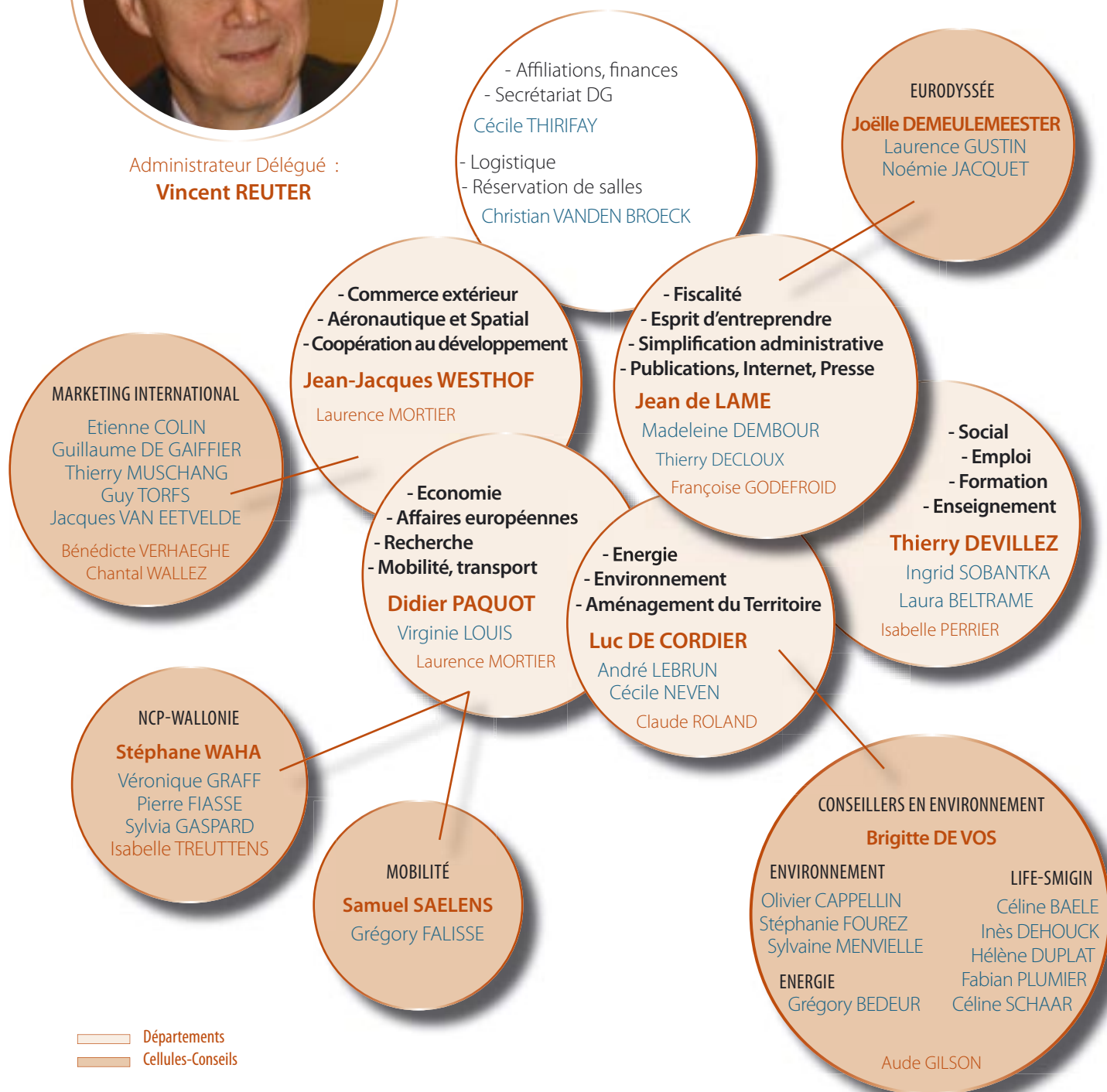
L'UWE appuie son action sur un staff permanent basé à Wavre.

Le staff permanent

Courriels : nom.prenom@uwe.be



Administrateur Délégué :
Vincent REUTER



○ Départements
● Cellules-Conseils



L'UWEL regroupe les fédérations sectorielles et les 600 entreprises membres de l'UWE dans la Province de Liège. Le Président de l'UWEL

Jean-Pierre Delwart s'emploie à donner corps à des initiatives concrètes venant des entreprises, au sein du groupe «entreprises» du

L'Union Wallonne des Entreprises liégeoises

GRE (Groupement pour le Redéploiement de l'Economie liégeoise).

Le Président est secondé dans sa tâche par le staff de l'UWE.

Contact UWE : Jean-Pierre DELWART (Président)
04/372.74.26, www.uwe.be (rubrique «UWEL»)

Notons que l'UWEL fait entendre la voix des entreprises :

- en assumant de nombreux mandats de représentation dans différentes institutions (Université et Hautes écoles, SPI+, Interface entreprises-université, Socran, etc.);
- auprès de fédérations associées et qui participent à ses travaux (Agoria, Chambres de Commerce, Febetra, Fege, Federgon, Chambre syndicale de la construction, Liège Demain, ...).



L'Union Wallonne des Entreprises joue un rôle privilégié en matière d'information : vis-à-vis des entreprises – qu'elle informe de l'activité politique, économique, sociale et législative en Région wallonne – mais aussi vis-à-vis des publics spécialisés, des politiques et du grand public – qu'elle informe de la réalité des entreprises wallonnes.

L'UWE vous

Les sites Internet

www.uwe.be

Retrouvez, notamment, nos bases de données exclusives utiles à votre business :

- Les coordonnées de journalistes.
- Les coordonnées des ministres et de leurs cabinets.
- Les intervenants en capital à risque en Wallonie.
- Les centres d'affaires en Wallonie
- Plus de 500 liens utiles commentés (www.uwe.be/guideweb).
- Les entreprises wallonnes certifiées ISO 9000 et ISO 14001.

www.dynamismewallon.be

- Abonnement, tarifs, thèmes à venir et archives du mensuel de l'UWE.
- Success stories d'entreprises wallonnes, classées par province et par secteur.
- Des interviews de patrons wallons.
- Des entreprises wallonnes leaders mondiales dans leur domaine.

www.ncpwallonie.be

Dans le 7PCRD (7e programme-cadre de recherche de l'Union européenne), le NCP-Wallonie, hébergé à l'UWE, assure le rôle de point de contact pour la Wallonie. Il est au service des acteurs wallons de la recherche afin de les informer et les accompagner concrètement dans le dépôt et le suivi de leurs projets de recherche. >> [lire aussi page 23](#)

www.uwe.be/conseillersenvironnement

Créée à l'initiative du Ministre wallon de l'environnement et gérée par l'UWE, la Cellule des Conseillers en Environnement a pour rôle d'informer les entreprises wallonnes sur les réglementations environnementales et les aider à intégrer l'environnement dans leur gestion quotidienne. Découvrez sur ce site les différents services qu'elle propose... >> [lire aussi page 17](#)

www.permisenvironnement.be et www.decretsols.be

Toute l'actualité de ces nouvelles réglementations, avec inscription possible à une liste de diffusion.

www.econetwork.eu ^{NEW}

Géré par la Cellule LIFE-Smiglin, créée en novembre 2006 (voir page 17), ce site a pour but de promouvoir la gestion collective de l'environnement par les entreprises situées sur un même parc d'activités économiques. Il propose, notamment, une base de données permettant d'illustrer cette démarche par le biais d'expériences déjà réalisées en la matière pour, par exemple, la gestion collective des déchets, de l'énergie, de la mobilité ou encore des aménagements paysagers. Des outils sont également mis à disposition des entreprises ou gestionnaires de parcs pour les aider à mettre en place de telles démarches. >> [lire aussi page 17](#)

www.energie-entreprise.be

Vous aider à maîtriser et comprendre vos consommations énergétiques, vous aider à développer votre projet énergétique (au sein de votre entreprise ou à l'échelle de votre zoning), répondre à vos questions en la matière, vous orienter vers les personnes adéquates, vous former au logiciel de comptabilité énergétique EPS-Coach... Telles sont les missions du Conseiller «Énergie» de l'UWE. >> [lire aussi page 17](#)

www.uwe.be/mobilite

Aperçu des mesures et moyens de transports alternatifs capables d'améliorer la mobilité des personnes (employés, clients et partenaires) et des marchandises. >> [lire aussi page 27](#)

www.uwe.be/indicateursdd

Ce site permet de situer votre entreprise en matière de Développement Durable sous forme d'une «cotation» par rapport à un état idéal. Vous encodez vous-même les données dans 15 domaines, sélectionnés pour leur disponibilité et pertinence et répartis en trois piliers : économique, soci(ét)al et environnemental.



informe

La stratégie de communication et les grands messages de l'UWE sont suivis par un Groupe de Travail présidé par Michèle GILLOT - Contact UWE : madeleine.dembour@uwe.be

Dynamisme Wallon

Le mensuel de l'UWE est tiré à 7.500 exemplaires (tirage authentifié par le Centre d'Information sur les Médias). Sa ligne éditoriale est de véhiculer une image positive du monde de l'entreprise wallonne.

Outre la section «**Ça bouge**», qui fait le point sur l'actualité économique de la Wallonie, et les **rubriques** récurrentes rédigées par les spécialistes «maison» de l'UWE (environnement, exportation, fiscalité, mobilité, recherche, etc.), «Dynamisme Wallon» développe chaque mois **deux grands thèmes** touchant de près à la vie des entreprises wallonnes.

Les dossiers parus de septembre 2006 à juin 2007 :

- Capital à risque
- Wallonie Logistique
- Où trouver vos futurs collaborateurs ?
- Développement durable
- Recherche et innovation : aussi pour les PME
- **Special Issue Number 200 >>**
Wallonia: an economy open to the world
- Vos 5 bonnes résolutions pour 2007
- Comment bâtir son réseau professionnel ?
- La Bourse et les PME
- Liège fait son cinéma
- Eau-Environnement : le savoir-faire wallon s'exporte
- ENQUETE RH : les absences au travail
- Qualité : un baromètre pour la Wallonie
- Le Hainaut en 2007 : une région transfrontalière
- Performance énergétique des bâtiments
- Collaboration universités-entreprises
- International : les bons tuyaux pour se lancer
- Pourquoi le Brabant Wallon «cartonne»

Abonnement, tarifs, thèmes à venir et archives sur www.dynamismewallon.be.

Les publications récentes

- **Mémemorandum** (mai 2007)
- **Etudes sur la situation de l'entreprise** (juin 2007)
- **Point conjoncturel** (novembre 2006 / avril 2007)
- **Guide web de l'entrepreneur wallon** (janvier 2007)
voir aussi sur www.uwe.be/guideweb

(Ces publications peuvent être consultées ou commandées en ligne sur www.uwe.be)

Les enquêtes

L'UWE a mené 3 enquêtes auprès de ses membres, portant sur les sujets suivants :

- **Les absences au travail** (mars 2007)
- **La situation conjoncturelle** (novembre 2006 / avril 2007)

Les résultats de ces enquêtes peuvent être consultés en ligne sur www.uwe.be (rubrique «Publication»)

L'UWE dans les médias

L'UWE est une référence pour les journalistes de la presse politico-économique, avec lesquelles elle entretient des contacts journaliers (400 sur un an) : interviews, prise de position, commentaires, relais vers des entreprises membres afin d'illustrer des sujets d'actualité...
>> www.uwe.be/danslapresse.html

BFM

L'UWE dispose d'une chronique hebdomadaire sur BFM (diffusion le mercredi à 8h40, également disponible en ligne sur www.uwe.be/chroniqueBFM.html).
Plus d'infos sur les fréquences : www.bfm.be

RTBF

L'UWE dispose de tribunes concédées sur *La Première* (RTBF radio). Retrouvez-en les retranscriptions sur www.uwe.be (rubrique «Position Papers»).



Union Wallonne des Entreprises, asbl

Chemin du Stockoy 3 - 1300 Wavre
Tél. 010/47.19.40 - Fax : 010/45.33.43
info@uwe.be

www.uwe.be